

MAIRIE D'ALLONDRELLE-LA-MALMAISON

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 février 2011

Réuni sous la Présidence de M. MARIEMBERG Jean-François MAIRE,

Etaient présents M.M. : MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances, BOUS Xavier, adjoint aux travaux par procuration à Eric CLAUDET, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, MM. BUDIN Eric, DEPIESSE Alain par procuration à J-F MARIEMBERG, MONIOT Gérard par procuration à BLANCHETETE Daniel, PETRUZZELLI Nicolas, PEIXOTO Pascal.

Absents excusés : CAPART François, ARNOULD Jacques, BLANCHETETE Gilbert.

1. Compte administratif et compte de gestion de la Commune.

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	245 962,37 €	169 555, 31 €
Dépenses	182 080, 25 €	139 259, 00 €
Résultat excédentaire	63 882, 12 €	30 296,31 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

2. Compte administratif et compte de gestion du service des eaux et de l'assainissement.

Le compte administratif du service des eaux et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	63 203, 65 €	72 147, 01 €
Dépenses	54 299, 50 €	43 646, 85 €
Résultat excédentaire	8 904, 15 €	28 500, 16 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

3. Emprunts.

Lors de la réunion du Conseil en date du 21 janvier 2011, il a été prévu de recourir au financement par emprunt des travaux de rénovation de la mairie ainsi que pour les travaux de réfection du château d'eau et d'assainissement. Une mise en concurrence a été faite auprès d'établissements de crédits. Ont répondu DEXIA et la CRCA. L'offre la plus avantageuse est celle du Crédit Agricole. Le conseil décide, à l'unanimité de contracter, auprès du Crédit Agricole, deux emprunts de 50 000 € chacun sur 10 ans au taux de 3, 830% , l'un sur le budget de la commune, l'autre sur le budget de l'assainissement. Le conseil choisit une périodicité mensuelle de remboursement.

4. Cotisation ALDPA.

Le maire rappelle la nécessité de souscrire un contrat avec un service de récupération des chiens ou animaux en errance sur la voie publique. Nous avons la chance d'avoir une association qui exerce cette mission sur la commune. La cotisation est fonction du nombre d'habitants. Elle représente la somme annuelle de 0,40 € par habitant. La convention avait été examinée lors d'une réunion en fin d'année 2010.

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à l'ALDPA.

5. Bilan de l'eau.

Chaque année, la commune doit rendre des comptes à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur la qualité de l'eau au cours de l'année écoulée. Un rapport a été établi par le maire. Après présentation du document, le conseil approuve le rapport à l'unanimité.

6. Bilan de l'assainissement.

Depuis avril 2008, la nouvelle station fonctionne et donne d'excellents résultats en matière de lutte contre la pollution. A la demande de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse un rapport annuel doit être établi. Le premier concerne les exercices 2009 et 2010.

Le maire présente le rapport qu'il vient d'établir. A l'unanimité, le conseil approuve le bilan d'assainissement.

7. Matériel dans les bâtiments communaux.

Deux radiateurs électriques viennent de tomber en panne à la salle des fêtes. De même, le chauffe-eau de l'appartement de l'école est également hors service. Le conseil autorise le maire à remplacer ces matériels. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011.

8. Location du garage du presbytère.

Le logement situé au premier étage du presbytère sera vacant à compter du 1^{er} mars 2011. Le locataire du rez-de-chaussée souhaite louer le garage. A l'unanimité, le conseil accepte la location au prix de 40 € par mois à compter du 1^{er} mars.

9. Location du premier étage du presbytère.

La libération du logement situé au premier étage du presbytère sera effective au 1^{er} mars 2011. Un état des lieux a été prévu le 26 février 2010 à 11H00. Le contrat prévoyait un préavis de 3 mois. Or, seulement un mois a été effectué. Le conseil décide, à l'unanimité, d'appliquer les termes du contrat.

Information au conseil :

1. Visite à Grenoble et lettre de félicitations de JP DURIEUX au sujet de l'opération de conservation du patrimoine (tableau en bois).
2. Fiscalité communale : le maire rappelle la réforme fiscale entreprise par le gouvernement qui consiste :
 - d'une part à supprimer la taxe professionnelle remplacée par plusieurs taxes (C.V.A.E, I.F.E.R., C.F.E.). Mais, dans certains cas, cela aboutit à désavantager certaines communes. Pour éviter cela, le Gouvernement a prévu un fonds de péréquation qui consiste à retirer les recettes supplémentaires de certaines communes (comme Allondrelle-La-Malmaison) au profit d'autres communes plus pauvres.

- d'autre part, à transférer la taxe d'habitation du département au profit des communes. La première conséquence est **l'augmentation automatique des taux** de taxe d'habitation communale, et **la suppression du taux départemental**.

Le taux de taxe d'habitation passerait de 5 % à 11, 23%

Le taux de taxe foncière bâtie reste à 5 %

Le taux de taxe foncière non bâtie est de 10, 16%. La nouvelle base pour 2011 n'est pas encore connue.

Le taux de CFE rebasé passe de 12, 45% à 18, 01%

	Ressources fiscales 2010	Ressources fiscales après réforme (2011)	Montant reversé par la commune	Montant perçu par la commune après réforme
Revenu fiscal de la commune	34 184 €	66 029 €	31 845 €	34 184 €

Ces hausses de taux devraient apporter plus d'argent à la commune. Mais, après la réforme, la commune devra verser au fonds national de garantie une somme de 31 845 €.

Une bonne nouvelle malgré tout, les habitants ne paieront pas plus d'impôts puisque la part du département devient nulle.

Le maire,

JF MARIEMBERG